

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2023

Date de convocation :
29 mars 2023

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 5
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : M. BLIAUT à M. SALAK, M. BOUCHONNET à M. JOLY, Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE, Mme FERNANDES à Mme FOURNIER et M. MATEU à Mme DUFOURT.

Étaient absents ou excusés : Mme BUREAU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

037/2023 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

7.10 Divers

Mme FOURNIER est élue présidente de séance

M. le Maire quitte ensuite la séance et ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme HUBERT présente ce dossier

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 27 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, avoir procédé à la désignation d'un président de séance et que le Maire se soit retiré, par 22 voix pour et 3 abstentions (M. MATEU, Mme DUFOURT, M. FABRE) adopte le Compte Administratif 2022 du budget principal arrêté aux chiffres suivants :

Budget principal

Le Compte administratif de l'exercice 2022 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	7 737 674,81 €
Recettes	8 467 841,01 €
Résultat d'exercice	730 166,20 €
Excédent antérieur reporté	902 414,06 €
Résultat de clôture (<i>excédent</i>)	1 632 580,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT


Dépenses	2 495 652,08 €
Recettes	3 764 227,91 €
Résultat d'exercice (excédent)	1 268 575,83 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	- 1 085 890,52 €
Résultat de clôture (excédent)	182 685,31 €
<i>Restes à réaliser Dépenses</i>	<i>865 013,44 €</i>
<i>Restes à réaliser Recettes</i>	<i>1 193 046,62 €</i>
<i>Restes à réaliser Solde</i>	<i>+ 328 033,18 €</i>
Solde global (<i>excédent de financement</i>)	510 718,49 €

RESULTAT GLOBAL (y compris les restes à réaliser)**2 143 298,75 €**

Le Maire,


Jean-Louis SALAK

**La secrétaire de Séance,**


Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 12 / AVRIL / 2023